



De l'autre côté de l'UE- Nouvelles Agro-agri de Roumanie

Agriculture et agroalimentaire

Cette huitième lettre agro vous propose un retour sur les principales informations agri-agro pour la Roumanie. Elle a pour objectif de faire le suivi des évolutions du secteur aussi bien dans le domaine de la politique agricole, des politiques alimentaires et sanitaires que des informations sectorielles et principaux investissements.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions !

Table des matières

De l'autre côté de l'UE-	1
Synthèse Covid	2
Politique agricole nationale roumaine et PAC	3
Revendications des organisations professionnelles en lien avec la crise du Covid.....	3
Interdiction temporaire des exportations de céréales	3
Motion de censure contre le Ministre de l'Agriculture	4
Mesures mises en place avec le Covid	5
Travailleurs saisonniers	5
Sécheresse	5
Mars 2020 – Campagne de souscription pour irrigation	6
Mars 2020 – Pro Agro, LAPAR, UNCSV et APPR signent un accord de coopération.....	6
Mars 2020 – Menaces sur la production agricole.....	6
Mars 2020 – Déficit sur le commerce agro-alimentaire de 1,225 Mds € en 2019	7
Avril 2020 – Emil Dumitru à propos du Plan National Stratégique : « Plutôt que de donner 500 000 euros à un agriculteur, je préfère donner 50 000 euros à dix agriculteurs ».....	7
Avril 2020 – Le Ministre de l'Agriculture fait la promotion des coopératives.....	7
Avril 2020 – Mise en place d'un nouveau registre agricole.....	8
Avril 2020 – Création d'une plateforme à destination du label « Produit de montagne »	8
Avril 2020 – La COPA COGEPA demande la suspension de l'interdiction de l'utilisation de néonicotinoïdes, l'Académie des sciences agricoles et forestières suit.....	8
Avril 2020 – Projet de loi quant aux aides couplées sur la production de pommes de terre	8
Mai 2020 – Annonce des plafonds des soutiens couplés végétaux par le MADR	9
Mai 2020 – Programme sur l'emploi des jeunes	9
Mai 2020 – Programme de minimis pour les éleveurs de porcs faisant la promotion des races locales	10



Mai 2020 – Le MADR prépare une loi pour relancer la production porcine	10
Mai 2020 – Position de l’APPR sur le Plan National Stratégique concernant la stratégie « De la ferme à l’assiette ».....	10
Mai 2020 – Traite des vaches et subventions.....	10
Mai 2020 – Consultation publique sur l’utilité de la PAC	10
Politiques alimentaires et sanitaires.....	11
Peste porcine africaine (PPA) : actualisation sur l’épidémie	11
Mars 2020 – Recommandations de l’ANSVSA dans le cadre de la pandémie de Covid-19	11
Avril 2020 – Implication des services vétérinaires dans la gestion de la crise sanitaire.....	11
Mai 2020 – Nouvelle loi sur l’étiquetage.....	12
Mai 2020 – Nouvelle loi sur les transports d’animaux vivants vers des pays tiers	12
Mai 2020 – Contrôles de l’ANSVSA sur les importations intracommunautaires de viande de volaille et d’œufs.....	12
Mai 2020 – Distribution de packs d’hygiène corporelle et de packs alimentaires	12
Mai 2020 – Nouvelle variété de concombre.....	13
Actualités filières et investissements	13
Actualisation sur la filière forestière	13
Avril 2020 – Acquisitions	13
Avril 2020 – L’impact de la crise du Covid-19 sur les investissements en Roumanie sera « assez limité »	14
Avril 2020 – Bilan sur le secteur de la viande d’agneau	14
Avril 2020 – Certificats d’urgence.....	14
Avril 2020 – Apiculture	15
Avril 2020 – WDP (Belgique) dévoile un projet en développement en Roumanie	15
Avril 2020 – L’abattoir Peris investit 2 M€ pour augmenter sa capacité de production.....	15
Mai 2020 – Augmentation des exportations de maïs	15

Synthèse Covid

Le 25 mai 2020, 18 283 cas et 1 193 morts de Covid avaient été recensés par les autorités, après avoir testé 377 191 personnes. Sur une population de 20 M d’habitants, le taux de mortalité est de 0,06‰ (0,43‰ en France). Le pays a introduit l’état d’urgence le 16 mars, pour un mois, puis prolongé jusqu’au 16 mai. Il a finalement été remplacé le 16 mai par un état d’alerte, toujours en cours.

La constitution de stocks de denrées alimentaires au début de la crise a fait craindre une pénurie, notamment sur les céréales. La Roumanie a alors interdit par ordonnance militaire les exportations de céréales et produits dérivés vers les pays tiers, provoquant des inquiétudes parmi la plupart des organisations professionnelles et au sein de l’Union européenne. L’interdiction a finalement été levée quelques jours plus tard.



Malgré cela, l'opposition a utilisé la levée des interdictions aux exportations pour déposer une motion de censure au Sénat contre le Ministre de l'Agriculture, Adrian Oros, pour « Paresse, mensonge et incompétence ». La motion a bien été votée, mais le Premier Ministre, Ludovic Orban n'a pas souhaité le remplacer.

Des mesures financières ont été annoncées pour soutenir les diverses filières agricoles du pays dont notamment des reports de crédits et des aides de crise ainsi que le stockage privé validé au niveau européen.

Simultanément à la crise sanitaire, une sécheresse sévère a touché le pays, exacerbant les inquiétudes des agriculteurs perdant une partie de leur récolte, et relançant par la même la problématique de l'irrigation en Roumanie, la faiblesse des mesures de compensation des calamités agricoles et la nécessité de dialogue sur la gestion de l'eau.

Politique agricole nationale roumaine et PAC

Revendications des organisations professionnelles en lien avec la crise du Covid

Au commencement de la crise, diverses organisations professionnelles ont publié des revendications pour soutenir leur secteur respectif face à la pandémie. Ainsi, le 18 mars, l'Association nationale des producteurs de poissons ROMFISH demandait des mesures pour assurer la poursuite du cycle de production, alors que la période mars-avril est cruciale pour la commercialisation des poissons destinés à l'alimentation humaine. Parmi les revendications figuraient le paiement de trois mois de chômage technique pour les employés, des mesures pour l'écoulement des stocks destinés à d'autres exploitations qui ne pouvaient plus acheter par manque de liquidités. Pour rappel, en Roumanie, 8 000 tonnes de carpes et 3 500 de truites sont produites chaque année à toutes les étapes du cycle de production, pour lesquelles 25 à 30 000 tonnes d'aliments (2 500 lei/t, soit 515 €/t) et 4 500 tonnes d'aliments (6 000 lei/t, soit 1240 €/t) sont nécessaires respectivement. (Source : [Agro TV](#))

Le 19 mars, le Club des fermiers a demandé la création d'une cellule de crise au MADR, la numérisation dans toutes les agences agricoles, l'adaptation du cadre législatif des emplois agricoles pour faire face au manque de main-d'œuvre, la levée des restrictions de circulation sur les intrants agricoles et l'ouverture de lignes de crédit sans intérêts. (Source : [Agerpres](#))

Le 27 mars, la Fédération nationale des syndicats de l'industrie alimentaire (Sindalimta) a notamment demandé l'exonération d'impôts et de taxes pour toutes les entreprises du secteur pendant 6 mois, ainsi que l'exonération d'impôt sur le revenu pour les employés du secteur, l'arrêt des exportations et le soutien aux importations de matières premières, le soutien au secteur de la viande, et le plafonnement des prix des denrées alimentaires. (Source : [Agro TV](#)) L'organisation Pro Agro avait également demandé l'arrêt des exportations de céréales le 9 avril. (Source : [Agrointel](#))

Le président de l'Association des éleveurs et exportateurs de bovins, ovins et porcins de Roumanie (ACEBOP) a demandé le 31 mars des mesures de soutien pour écouler la viande et/ou la stocker. A noter qu'une aide au stockage a bel et bien été mise en place en UE pour certaines productions. (Source : [ACEBOP](#))

Interdiction temporaire des exportations de céréales

En avril, l'ordonnance militaire n°8 du 9 avril a suspendu des exportations vers les pays tiers, pour la fin de l'état d'urgence. Cette décision se serait prise sans réelle consultation des organisations professionnelles et a suscité de nombreuses craintes, la Roumanie étant un des principaux exportateurs céréaliers de l'UE, notamment sur la crédibilité du pays et une potentielle hausse des prix. Les produits concernés étaient le blé, l'orge, le maïs, le riz, la farine, le soja, le tournesol et le sucre. De nombreuses



organisations professionnelles ce sont positionnées contre ces restrictions, notamment Coalitia, qui a souligné que cette décision était contraire aux traités européens, et que les stocks étaient suffisants pour assurer la sécurité alimentaire. L'organisation avait par ailleurs pointé du doigt une possible baisse des prix, une baisse certaine de l'activité du port de Constanta, et les risques de pertes de part de marché au Moyen-Orient. (Source : [G4 Media](#))

L'interdiction des exportations a finalement été levée par l'ordonnance militaire n°9 du 16 avril. A noter que les restrictions aux exportations, qu'elles soient intra ou extracommunautaires, sont une compétence exclusive européenne selon l'article 3 du TFUE, et que seules sont autorisées les « interdictions ou restrictions d'importations, d'exportations ou de transit, justifiées par des raisons de moralité publique, d'ordre public, de sécurité publique, de protection de la santé et de la vie des personnes » (art. 36).

C'est éventuellement ce dernier point qui aurait pu servir de base juridique à la Roumanie. Cependant, il paraît difficilement justifiable, compte tenu de l'absence de pénurie avérée, que ce soit au niveau national ou international. Par ailleurs, les agriculteurs roumains sont fortement dépendants des exportations, notamment pour le maïs, puisque sur les 16 Mt produites chaque année, seules 7 sont consommées en interne, et 50% des exportations sont extracommunautaires. (Source : [Revista Fermierului](#))

Motion de censure contre le Ministre de l'Agriculture

Début mai, les sénateurs PSD et l'ALDE ont déposé une motion de censure à l'encontre du ministre de l'Agriculture, Adrian Oros, pour « Paresse, mensonge et incompétence ». Ils lui reprochent notamment de ne vouloir indemniser les agriculteurs pour la sécheresse qu'à la fin de l'année, compromettant ainsi la récolte d'automne (manque de semences) et risquant une augmentation du prix du pain (manque de farine). Il lui était également reproché de ne pas dialoguer assez avec les agriculteurs et les représentants de l'agroalimentaire, et d'avoir levé les restrictions aux exportations. (Source : [AgroTV](#))

Au cours du débat du 18 mai, le chef du groupe PSD au Sénat, Radu Preda, a accusé Oros de vouloir détruire tout ce que le PSD avait construit. En retour, le sénateur PNL Costel Soptica a accusé le PSD d'avoir maintenu les zones rurales dans un sous-développement économique en 22 ans de gouvernement dans le but de s'assurer les votes nécessaires pour le parti, tandis qu'Adrian Oros a continué de soutenir les petits agriculteurs. Le sénateur PNL George Stânga a souligné le professionnalisme d'Adrian Oros. Le sénateur USR, George Marussi a indiqué que la motion contenait « environ 5 500 mots, dont 27% sont des informations pertinentes et 73% sont des déclarations politiques ne proposant aucune solution ». (Source : [Agerppres](#))

Pour sa défense, Adrian Oros a souligné son implication pour favoriser un retour de la diaspora au pays, notamment via un programme « Jeunes agriculteurs », financé à hauteur de 43 M€, dont la moitié est réservée à la diaspora, et dont tous les bénéficiaires recevront jusqu'à 50 ha en bail ou concession. (Source : [ActMedia](#)) Il a en outre noté la poursuite et revalorisation des programmes « Tomates » et « Ail » mis en place par le gouvernement précédent, ainsi que la revitalisation d'un projet sur les lycées agricoles. Il s'est également félicité de l'efficacité des plateformes mises en place par le MADR pendant la crise pour créer un lien entre les agriculteurs et leurs clients, par lesquelles sont vendues plusieurs tonnes de denrées agricoles chaque jour. (Source : [AgroTV](#)) Enfin, il a accusé les gouvernements PSD précédents d'avoir dilapidé 800 000 ha de terres domaniales, en concluant entre 2000 et 2005 des contrats de concession pour 200 à 400 kg de blé par ha et par an. (Source : [AgroIntel](#))

La motion a finalement été adoptée par 68 voix contre 32. Il tenait alors à ce que le Premier Ministre Ludovic Orban de révoquer ou non Adrian Oros, ce qu'il n'a pas fait. (Source : [AgroTV](#))



Mesures mises en place avec le Covid

Le Ministre de l'Agriculture, Adrian Oros, a annoncé que les agriculteurs affectés par la crise du Covid-19 toucheront une aide d'Etat pouvant s'élever à 100 000 €. En effet, la Commission Européenne a accepté que les Etats membres puissent soutenir les agriculteurs avec des aides d'Etat jusqu'à 100 000 € et des aides de minimis jusqu'à 20 000 €. (Source : [Agrointel](#))

Il a également annoncé que l'avance sur le second pilier passerait de 75% à 85% et qu'une plus grande flexibilité serait autorisée pour l'attribution des fonds non utilisés, 82 M€ étant encore disponibles. Ainsi, le plafond des soutiens couplés aux cultures maraîchères sous serre a été doublé.

En mai, Adrian Oros a annoncé le lancement des sous-mesures de soutien 5.1 et 5.2 dont le budget cumulé dépasse 8 M€. La sous-mesure 5.1 concerne le soutien aux investissements dans des mesures préventives destinées à réduire les effets des catastrophes naturelles, des événements climatiques défavorables et des événements catastrophiques probables. Le plafond de la mesure est fixé à 4,75 M€ pour l'achat d'installations de désinfection, de fourgons d'échantillonnage, de matériel de laboratoire et de chambres froides. Chaque projet recevra au maximum 100 000 € (200 000 € pour les chambres froides) pour les bénéficiaires publics. Pour les bénéficiaires privés, le montant maximal est de 250 000 €. La sous-mesure 5.2 concerne l'investissement pour la restauration des terres agricoles et du potentiel de production touché par des catastrophes naturelles, des conditions environnementales défavorables et des événements catastrophiques probables. Le montant alloué est de 3,6 M€ et le plafond maximal pour chaque projet est de 200 000 €. (Source : [AgroTV](#))

Travailleurs saisonniers

L'ordonnance militaire n°7 du 5 avril a autorisé le départ des travailleurs saisonniers via des vols charters à condition que les pays d'accueil l'aient autorisé. Par une instruction du 6 avril, la France a restreint l'entrée sur son territoire dont la venue des travailleurs saisonniers sur le territoire. La situation a changé fin mai.

La condition dans lesquelles les travailleurs saisonniers étaient transportés jusqu'à destination, ainsi que les conditions de travail ont été fortement dénoncées. Plusieurs cas de contaminations et d'irrégularités sur les fermes ont été constatés et rapportés, notamment en Allemagne, si bien que les deux pays ont travaillé ensemble à l'amélioration de l'accueil des travailleurs roumains.

Sécheresse

Au 24 avril, la presse indiquait que la sécheresse prolongée de l'année agricole 2020, pendant plus de 7 mois, avait déjà affecté la plupart des cultures de blé, d'orge, de colza et de seigle semées en automne, et le ministre de l'Agriculture estime que la production va diminuer de moitié. Les systèmes d'irrigation actuels ne peuvent pas faire face à la sécheresse, car la Roumanie n'irrigue actuellement que 100 000 hectares, sur un million d'hectares irrigables, bien que la superficie cultivée de la Roumanie soit de 8,5 millions d'hectares. ([Ziarul Financiar](#))

La sécheresse a fait émerger un débat sur l'irrigation en Roumanie, pour laquelle des programmes de réhabilitation avaient été mis en place. Adrian Oros a indiqué en conférence de presse que 160 M€ avaient été investis dans le programme de rénovation de l'irrigation jusqu'à ce jour (322 00 ha irrigués et 2 355 km de canaux) dont 50 M€ l'année dernière. Il est prévu une augmentation de 10 % de l'allocation pour cette année (et une augmentation de 200 000 ha irrigués). Par ailleurs, dans les zones où l'infrastructure principale a été rénovée, un programme sera mis en place conjointement avec le ministère de l'environnement pour soutenir les agriculteurs dans l'investissement secondaire, avec la mobilisation de fonds européens. Enfin à moyen terme, un programme de développement de système d'irrigation plus pertinent (gravité, irrigation intelligente en énergie) sera mis en place conjointement à un programme de lutte contre la désertification et pour les sols.



D'autres mesures ont également été promues. En effet, Adrian Oros a souhaité inciter les agriculteurs à souscrire à des assurances récoltes. Il a annoncé la simplification de la sous-mesure 17.1 « Primes d'assurance pour les agriculteurs » du Plan National de Développement Rural 2020, pour laquelle 40 M€ sont disponibles. L'intensité du soutien est de 70% de la police d'assurance récolte. Lors de la session précédente, 998 contrats avaient été conclus, pour un montant total de 1,75 M€. (Source : [Agro Info](#), [Mediafax](#))

De plus, l'Assemblée Nationale a adopté un projet de loi qui prévoit l'exonération du paiement de la contribution spécifique de la gestion de l'eau pour les irrigants, pendant l'état d'urgence et six mois après sa fin. Toutes les taxes seront également supprimées pour l'obtention des permis de gestion de l'eau (travaux sur les infrastructures), dont les délais de délivrance seront réduits de moitié. (Source : [AgroTV](#))

Le secrétaire d'Etat du MADR, George Scarlat, a annoncé que deux aides étaient envisagées pour les pertes liées à la sécheresse, la première étant un soutien de 175€/ha, la seconde étant une loi facilitant certains prêts. Certains agriculteurs sont mécontents de ces aides, qu'ils estiment être trop basses pour couvrir tous leurs coûts et prêts, compte tenu de la faiblesse de la récolte. (Source : [AgroTV](#))

Mars 2020 – Campagne de souscription pour irrigation

L'Agence Nationale pour l'amélioration des terres (ANIF) a conclu 742 contrats d'irrigation pluriannuels (617) et saisonniers (125). La superficie concernée s'étend sur 827 242 ha, tandis que la superficie éligible est de 1 045 ha. Les comtés les plus concernés sont ceux de Braila (216 328 ha, 314 contrats), Galati (101 154 ha, 26 contrats), et Ialomita (63 507 ha, 22 contrats). En raison des sécheresses de la saison dernière, les campagnes d'irrigation ont déjà commencé dans certains comtés. L'ANIF a également annoncé que l'eau serait gratuite jusqu'aux points de livraison, grâce à l'emploi de fonds de l'Etat. 39 M RON (8,1 M€) ont été alloués par l'Agence aux rénovations des réseaux, 30 M RON (6,2 M€) pour l'électricité des stations de pompage, et 3 M RON (620 000 €) pour l'eau prélevée à la source. Cette année les régions les plus touchées par le manque d'eau seront Dobrogea, la majorité de la Moldavie et de la Muntenia. En 2019, 747 776 ha avaient été irrigués. (Source : [Agerpres](#))

Mars 2020 – Pro Agro, LAPAR, UNCSV et APPR signent un accord de coopération

La Fédération nationale des producteurs agricoles, de l'industrie agroalimentaire et des services connexes de Roumanie Pro Agro, la Ligue des associations roumaines de producteurs agricoles LAPAR, l'Union des coopératives des producteurs de légumes UNCSV et l'Association des producteurs de maïs de Roumanie APPR, ont annoncé la signature d'un accord inter-organisationnel intitulé « Alliance pour l'agriculture et la coopération ». L'objectif est de former une organisation nationale afin d'être présent à la table des négociations au niveau européen. Les quatre organisations souhaitent promouvoir des intérêts convergents au sein des groupes de travail de la COPA-COGECA et pour la PAC 2021-2027. (Source : [Agrointel](#))

Mars 2020 – Menaces sur la production agricole

La presse relaye qu'une crise est à prévoir sur les intrants agricoles en raison de la pandémie du coronavirus. En effet, 90% des semences de maïs et de tournesol proviennent des Etats-Unis, d'Italie, de France et d'Espagne. Les livraisons de 120 000 sacs de semences de maïs et de 100 000 de semences de tournesol en provenance de France et d'Italie aurait été annulées. Cela signifie que 140 000 ha de maïs et 230 000 ha de tournesol ne seraient pas cultivés. A l'échelle du pays 30% de la superficie cultivée en tournesol et 25% de celle cultivée en maïs sont en attente de semences et risquent de ne pas être cultivées. Les Pays-Bas ont également annulé leurs livraisons de semences potagères, alors qu'ils sont les premiers fournisseurs de la Roumanie (qui importe 80% de ses semences potagères). Les phytosanitaires, également importés à 95%, connaissent d'importants retards de livraison, voire des annulations selon la provenance. (Source : [Revista Ferma](#))



Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a préparé un ensemble de propositions à intégrer au décret présidentiel de mise en place de l'état d'urgence afin de maintenir la production agricole, et ainsi d'assurer la sécurité alimentaire des habitants. Des dispositions spécifiques ont été prises pour les déplacements des agriculteurs, afin que les travaux de la campagne printemps ne soient pas perturbés. Les plateformes d'approvisionnement en produits agroalimentaires ont été maintenues ouvertes 24H/24. Le plan prévoit également des mesures fiscales pour les agriculteurs. (Source : [Revista Ferma](#))

Mars 2020 – Déficit sur le commerce agro-alimentaire de 1,225 Mds € en 2019

La Roumanie a enregistré un déficit de 1,225 Mds € en 2019 sur le commerce agro-alimentaire, en augmentation de 8% par rapport à 2018 (1,133 Mds €), selon le MADR. La valeur des exportations a augmenté de près de 11% (7,199 Mds €), tandis que les imports ont augmenté de 10,3% (8,424 Mds €). Au total, la quantité de produits exportés par la Roumanie était deux fois plus importante que la quantité de produits importés, mais la Roumanie continue d'exporter des matériaux bruts à faible valeur ajoutée et d'importer des produits transformés à haute valeur ajoutée. En 2019, ce sont 19,9 Mt de produits agro-alimentaires qui ont été exportés, en augmentation par rapport à 2018 (18,48 Mt). Les imports se sont élevés à 9,09 Mt, en augmentation de 580 000t par rapport à 2018 (8,51 Mt).

Avril 2020 – Emil Dumitru à propos du Plan National Stratégique : « Plutôt que de donner 500 000 euros à un agriculteur, je préfère donner 50 000 euros à dix agriculteurs »

Emil Dumitru s'est exprimé à propos du nouveau Plan National Stratégique, qui est toujours en cours d'élaboration et sera construit pour soutenir les exploitations familiales, afin de créer une classe moyenne forte dans l'agriculture roumaine. Cette intention du MADR de soutenir les petites exploitations suscite de vives critiques de la part des plus grands agriculteurs.

Emil Dumitru a expliqué en détail pourquoi il est nécessaire de soutenir les petites exploitations agricoles roumaines. Selon lui, les grandes et petites exploitations n'ont pas le même rôle à jouer, mais n'ont également pas le même pouvoir de négociations. C'est pour cela qu'il lui paraît essentiel de faire émerger une classe moyenne dans l'agriculture roumaine. Il encourage également les grandes exploitations à faire davantage de transformation, rappelant que la Roumanie fournit 2,5 Mds € d'aides mais affiche un déficit de la balance commerciale de 1,222 Mds €. Il explique également que les intensités de soutien devront être ciblées et calibrées en fonction des besoins, car les besoins d'une ferme familiale sont plus importants que ceux d'une grande ferme. (Source : [Agro TV](#))

Par ailleurs, Emil Dumitru s'est exprimé sur le plafonnement des aides PAC à l'occasion d'un congrès de l'Association des Producteurs de Maïs Roumains (APPR).

Le plafonnement des aides à 100 000€ par an et par exploitation a été vivement critiqué par les grands agriculteurs qui craignent une perte de compétitivité vis-à-vis des producteurs de l'Ouest, et ils considèrent que l'augmentation des subventions à l'hectare sur les petites exploitations ne permettra de leur faire gagner assez en compétitivité. Emil Dumitru a cependant annoncé sa volonté de défendre les 840 000 producteurs bénéficiaires des paiements directs et leurs 9,7 M ha.

Pour rappel, seulement 896 exploitations comptent plus de 1 000 ha, pour une surface totale de 1,8 M ha :

- 667 d'entre-elles ont entre 1 000 et 2 000 ha, pour une surface totale de 913 173 ha.
- 120 ont entre 2 000 et 3 000 ha, pour une surface totale de 288 940 ha.
- 109 ont plus de 3 000 ha, pour une surface totale de 626 000 ha.

(Source : [Obiectiv](#))

Avril 2020 – Le Ministre de l'Agriculture fait la promotion des coopératives

Le Ministre de l'Agriculture, Adrian Oros, s'est adressé aux agriculteurs pour les inciter à se joindre aux coopératives, et plus particulièrement aux petits producteurs ayant des difficultés à vendre leurs produits.



Il a affirmé que la coopération était la meilleure solution pour vendre ses produits et acheter ses intrants à des prix compétitifs. (Source : [AgroTV](#))

Avril 2020 – Mise en place d'un nouveau registre agricole

Le Ministère de l'Agriculture a fait publier au Journal Officiel un arrêté pour la mise en place d'un nouveau registre agricole sur la période 2020-2024. Ce nouveau registre contiendra des informations détaillées sur les exploitations agricoles, les terres arables, les pâturages, etc. Le registre agricole est une source de données pour l'élaboration au niveau local de certaines politiques publiques. (Source : [Agroinfo](#))

Avril 2020 – Création d'une plateforme à destination du label « Produit de montagne »

L'Agence nationale de la région de montagne (ANZM) a créé la plateforme « Produs Montan » dédiée aux producteurs ayant obtenu le label « Produits de montagne ». (Source : [ANZM](#))

Avril 2020 – La COPA COGECA demande la suspension de l'interdiction de l'utilisation de néonicotinoïdes, l'Académie des sciences agricoles et forestières suit

Dans une lettre, la COPA COGECA a demandé la levée de l'interdiction d'utiliser des insecticides néonicotinoïdes sur les cultures d'oléoprotéagineux pour stimuler la production de cultures protéiques pour deux ans.

Dans une lettre adressée au Ministère de l'Agriculture, l'Académie des sciences agricoles et vétérinaires approuve la proposition de la COPA COGECA en demandant la levée de l'interdiction sur le colza et le tournesol, et va plus loin en demandant l'interdiction également sur le maïs, le sorgho et les cultures fourragères.

Le tournesol n'a pas fait l'objet d'une dérogation pour le traitement des semences avec des néonicotinoïdes cette année, car les apiculteurs ont déploré une mortalité élevée des abeilles. Les organisations d'agriculteurs alertent sur la possibilité que le tournesol disparaisse des cultures, en l'absence de remplacement pour combattre le taupin des salades (*Agriotes sp.*) et le charançon de la betterave (*Tanymecus*), qui peut détruire jusqu'à 50% de la récolte. (Source : [Revista Fermierului](#))

Avril 2020 – Projet de loi quant aux aides couplées sur la production de pommes de terre

Le ministère de l'Agriculture a annoncé le vendredi 24 avril 2020, par un projet de loi, qu'il transfère des aides couplées à l'industrialisation chez les primeurs aux légumes cultivés sous serre et dans les solariums. Le montant prélevé sur la subvention pour les pommes de terre est de 3,1 M€. Initialement la Roumanie avait reçu de la Commission européenne un montant de 5 M€ pour la pomme de terre. Après le projet du Ministère, les cultivateurs de pomme de terre roumains recevront donc seulement 1,9 M€. ([Revista Ferma](#))

Selon M. Laurentiu BACIU, ancien président de la Ligue des Associations des Producteurs Agricoles de Roumanie (LAPAR) :

- La production de pommes de terre en 2019 a été de 2,1 M tonnes, soit une baisse de 30 % par rapport à 2018 ;
- La surface cultivée a été quasiment similaire à celle de 2018, c'est-à-dire 140 000 ha ;
- Les agriculteurs considèrent que les conditions climatiques ont causé la baisse de la production en 2019 ;
- Une augmentation des importations de pommes de terre, nécessaires pour la consommation de la population, est attendue ;
- Pour une production de 2,1 M tonnes avec un prix moyen allant de 0,31 à 0,42 €/kg, les revenus générés durant 2019 sont d'environ 0,8 M€ ;
- En 2018, la production de pommes de terre d'automne a été de 2,8 M tonnes, à un prix plus élevé par rapport à celui de l'année 2019 ;



- Le prix par kg de pomme de terre en supermarché est à présent de 0,95-1,05 € ;
- Globalement l'année 2019 a été très bonne, d'une part car le prix de la pomme de terre a été très bon et d'autre part, car la semence avait un prix optimal ;

En 2018, le top 5 des départements producteurs de pommes de terre d'automne a été : Suceava (390 000 tonnes), Covasna (280 000 tonnes), Caraş-Severin (210 000 tonnes), Harghita (190 000 tonnes) et Maramureş (170 000 tonnes), selon les données de l'INS.

Mai 2020 – Annonce des plafonds des soutiens couplés végétaux par le MADR

Le 30 avril, le MADR a approuvé les plafonds alloués aux mesures d'accompagnement couplées dans le secteur végétal. Selon l'annonce du MADR, le plafond maximum approuvé a une valeur de 85,5 M€. Les bénéficiaires de cet acte normatif sont environ 41 000 agriculteurs du secteur végétal.

Le plafond attribué aux légumes cultivés sous serre ou solarium est de 6,3 M€. Le plafond alloué à cette production a été doublé grâce au transfert d'une partie des fonds initialement alloués au chanvre, aux tomates, concombres et pommes de terre de plein champs destinés à la transformation. Malgré cela, le soutien à l'hectare devrait considérablement diminuer, passant de 7 600 €/ha à 5 000 €/ha. Ainsi, les montants alloués à ces productions baissent à 102 130 €, 1,2 M€, 0,9 M€ et 2,5 M€ respectivement. Le soutien aux pommes de terre semences serait de 1 500 €/ha, contre 1 900 l'an dernier, et celui des pommes de terre destinées à la transformation serait de 1 000 €/ha (constant).

Les plafonds attribués au soja et à la luzerne ont augmenté : de 28,2 M€ à 33,4 M€ pour le premier et de 14,9 M€ à 16,3 M€ pour le second. Cependant, le montant à l'hectare attribué à la luzerne devrait tout de même diminuer de 0,48 cts/ha.

Enfin, 0,4 M€ ont été attribués aux légumineuses destinées à la transformation, 4,9 M€ au riz, 0,1 M€ au houblon, 18,8 M€ à la betterave sucrière et 0,5 M€ aux fruits destinés à la transformation.

Le Ministère de l'agriculture et du développement rural a noté que les transferts de fonds entre les mesures d'aide couplées étaient effectués de sorte que, dans le cas des cultures qui n'atteignaient pas la limite de superficie notifiée, le montant par unité de mesure assurerait la rentabilité. (Source : [AgroTV](#), [AgroIntel](#), [AgroInfo](#))

Production	Montant provisoire du soutien couplé
Luzerne	94,6 €/ha
Légumes cultivés sous serre	5 000 €/ha
Pommes de terre semence	1 500 €/ha
Pommes de terre pour l'industrialisation	1 000 €/ha

Source : [AgroIntel](#)

Mai 2020 – Programme sur l'emploi des jeunes

Le programme de stimulation de l'emploi des jeunes dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et de l'industrie alimentaire se poursuit cette année. Le gouvernement a approuvé la méthodologie et le financement nécessaires lors de sa réunion du 30 avril. Le programme bénéficie cette année de 207 468 € (1 M RON). L'agriculteur qui prouve l'emploi de deux jeunes du programme bénéficie de l'aide financière mensuelle suivante, pour chaque personne ainsi employée :

- 1 000 RON (207 €) pour les personnes ayant un enseignement supérieur spécialisé dans le domaine de l'agriculture, de l'aquaculture et / ou de l'industrie alimentaire ;
- 750 RON (155 €) pour les personnes ayant un enseignement secondaire spécialisé ;
- 500 RON (103 €) pour les personnes sans études. (Source : [Profit](#))

**Mai 2020 – Programme de minimis pour les éleveurs de porcs faisant la promotion des races locales**

Le gouvernement a approuvé le programme de minimis pour soutenir les éleveurs qui promeuvent l'élevage de races locales de porcs (Bazna et Mangalita), le montant accordé par animal étant de 1 200 lei (249€). (Source : Agerpres)

Mai 2020 – Le MADR prépare une loi pour relancer la production porcine

Afin de couvrir la demande par la production nationale d'ici quelques années, une loi sur l'élevage porcin est en cours de préparation afin de perpétuer la tradition d'élevage dans les foyers et relancer le système industriel, en conformité avec les mesures de biosécurité nécessaires pour la lutte contre la Peste Porcine Africaine (PPA). La loi fixera à 18 mois le délai maximum d'investissement à compter de l'octroi du premier versement lié au soutien financier. Les bénéficiaires doivent appartenir à la catégorie des micro- ou petites et moyennes entreprises.

En 2019, 288 417 tonnes de viande de porc ont été importées pour lesquelles 629,5 M€ ont été dépensés. (Sources : Agerpres, [AgroIntel](#))

Mai 2020 – Position de l'APPR sur le Plan National Stratégique concernant la stratégie « De la ferme à l'assiette »

L'Association des producteurs de maïs de Roumanie a formulé des inquiétudes quant à certains objectifs de la stratégie :

- Le soutien pour des revenus agricoles viables et pour la résilience en UE afin d'assurer la sécurité alimentaire. Cet objectif paraît en contradiction avec certains objectifs du Green Deal, et plus particulièrement de la stratégie « De la ferme à l'assiette » : la réduction de l'utilisation des phytosanitaires pourrait compromettre la résilience et la compétitivité des fermes. Une inquiétude est également émise quant aux importations de produits agroalimentaires qui ne respectent pas les standards environnementaux européens, et les conséquences qu'une interdiction sur le marché impliquerait vis-à-vis de l'OMC.
- Contribution à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, autant qu'à l'énergie renouvelable ; promotion du développement durable et d'une gestion efficace des ressources naturelles comme l'eau, le sol et l'air ; contribution à la protection de la biodiversité, favorisation des services écosystémiques et préservation des habitats et des paysages. Les agriculteurs font face à de vrais défis et l'adoption de pratiques durables nécessite des innovations. Comment la Commission soutiendra la recherche, et comment assurera-t-elle la dissémination des innovations dans les Etats membres ?

Mai 2020 – Traite des vaches et subventions

La traite mécanique est une condition obligatoire pour obtenir le soutien couplé de l'APIA du programme d'élevage de la race Baltata Româneasca. Lors de la campagne 2019, le montant de l'aide couplée aux vaches laitières était de 379,7 €/tête, l'aide nationale transitoire pour le secteur laitier de 17,7€/t de lait et celle pour le secteur viande de 69,1€/tête. (Source : [AgroIntel](#))

Mai 2020 – Consultation publique sur l'utilité de la PAC

L'Agence des paiements et d'intervention pour l'agriculture (APIA) a annoncé une consultation publique sur la politique de promotion des produits agricoles et alimentaires de l'UE. Plus précisément, la consultation, lancée à l'initiative de la Commission européenne, s'intéresse à l'efficacité et la



pertinence des mesures actuelles, la cohérence de la PAC avec les actions de l'UE dans d'autres domaines et la valeur ajoutée de la mise en œuvre de la PAC au niveau de l'UE. (Source : [AgroTV](#))

Politiques alimentaires et sanitaires

Peste porcine africaine (PPA) : actualisation sur l'épidémie

La PPA est apparue en 2017 en Roumanie à l'ouest du pays mais a connu une forte expansion depuis le mois de juin 2018 quand un nouveau foyer est apparu à l'Est (Ukraine) dans le delta du Danube.

Le dernier bilan donné par l'ANSVSA date du **22 mai 2020**. Il fait état de 278 foyers (- 155 par rapport au 3 avril), dont encore 4 exploitations commerciales (stable) et 3 550 cas chez les sangliers (+ 197), dont au moins 2 253 ont été retrouvés morts et 867 ont été chassés.

Au total, depuis le début de l'épidémie 652 274 porcs ont été abattus. 24 départements (- 3) sur 42 sont touchés : 154 communes sont affectées (- 49). A cette date, ce sont 15 118 propriétaires qui ont été dédommagés pour 440,9 M de RON (soit environ 91,1 M €). (Source : [ANSVSA](#))

L'ANSVSA a publié un nouvel arrêté reprenant en grande partie les recommandations déjà en place, avec toutefois quelques mesures plus strictes. Il prévoit notamment l'interdiction de l'élevage en plein air. Pour les exploitations de subsistance, l'activité de reproduction sera interdite. Seuls l'engraissement et l'abattage pour la consommation familiale resteront autorisés. Pour les autres exploitations, les principales règles sont l'enregistrement des animaux, l'obligation d'avertir un vétérinaire en cas de changement de l'état de santé des porcs, l'interdiction de donner aux porcs des restes alimentaires, l'obligation d'empêcher aux porcs tous contacts avec l'extérieur, l'obligation de respecter des règles d'hygiène basiques (désinfections...). (Source et pour plus d'informations : [Agrointél](#). L'ensemble des mesures figurent dans l'article. ANSVSA)

A noter que la Roumanie a perdu le statut « Indemne de Peste Porcine Classique » après que l'OIE a réalisé une mission en mars, décrétant que le pays ne respectait pas pleinement les dispositions pertinentes du Code sanitaire pour les animaux terrestres permettant le maintien du statut. Les échanges intracommunautaires de porcs vivants, de carcasse et produits carnés ne sont pas affectés, mais les dispositions concernant les mesures sanitaires de lutte contre la PPC seront appliquées. La PPC n'a pas été diagnostiquée en Roumanie depuis 2007. Les restrictions qui s'appliquent aujourd'hui en Roumanie sont celles imposées pour la Peste Porcine Africaine. (Source : [ANSVSA](#))

Mars 2020 – Recommandations de l'ANSVSA dans le cadre de la pandémie de Covid-19

L'ANSVSA a publié plusieurs recommandations afin que l'activité agricole soit maintenue en toute sécurité malgré l'épidémie de Covid-19. Parmi les recommandations figurent la nécessité de s'assurer d'avoir assez de stocks d'alimentation pour animaux, la limitation des visites sur la ferme, et le développement d'un plan d'urgence applicable au niveau de l'exploitation. (Source : [Agroinfo](#))

Avril 2020 – Implication des services vétérinaires dans la gestion de la crise sanitaire

Dès le début du mois de mars, l'ANSVSA a montré sa volonté de mettre à disposition les équipements de l'Institut de diagnostic et de santé animale et des laboratoires vétérinaires afin de pouvoir réaliser des tests de dépistage du Covid-19. A Bucarest, et sur la base d'un protocole conclu entre l'ANSVSA et l'Hôpital Universitaire d'Urgences, la capacité maximale de tests de ces unités est de 300 par jour. Deux laboratoires supplémentaires ont commencé à réaliser des tests à Satu Mare et Bistrita Nasaud début avril. Les laboratoires des comtés d'Olt, Braila, Arad, Prahova et Tulcea devraient également être mobilisés. Du matériel PCR a également été prêté à des hôpitaux d'Arad, de Cluj et de Timis. (Source : [ANSVSA](#))

**Mai 2020 – Nouvelle loi sur l'étiquetage**

Un article publié le 21 mai par AgroTV titrait « Interdiction de la mention « Produit en Roumanie » ». Cependant, la nouvelle loi (n° 28/2020) n'interdit ni cette mention ni la présentation des produits agroalimentaires roumains dans des espaces réservés. Les transformateurs et commerçants sont libres d'afficher ou non la provenance des produits.

Adrian Radulescu, président de l'Association des agriculteurs roumains, a affirmé que Bruxelles avait condamné l'illégalité d'une loi sur les ventes agroalimentaires. Cependant, il s'agissait de la loi 150/2016 qui imposait aux grandes surfaces de consacrer 51% de leurs rayons à des produits d'origine roumaine, s'opposait aux principes de libre circulation des marchandises et du droit d'établissement, et faisait l'objet d'une procédure d'infraction. Cette loi avait alors été supprimée. (Source : [Lantul Alimentar](#))

Mai 2020 – Nouvelle loi sur les transports d'animaux vivants vers des pays tiers

Les députés de la Commission Agriculture de l'Assemblée Nationale ont voté à l'unanimité le projet de loi sur la protection des animaux destinés à l'exportation vers des pays tiers. La loi régleme les conditions de protection dans les transports terrestres, aériens et maritimes. Le texte contient notamment :

- La présence obligatoire d'un vétérinaire pour le transport maritime en temps de canicule, pour des voyages de plus de 10 jours.
- L'augmentation de la surface allouée par animal en temps de canicule : d'au moins 10% pour le transport routier et 15% pour le transport maritime.
- L'élargissement de 7% de la zone d'hébergement pour les ruminants à cornes, qui devront également disposer de box individuels.
- L'installation d'un système vidéo dans la zone prévue pour l'embarquement, afin de surveiller le chargement.
- La formation d'équipes mixtes DSVSA/autorité navale pour l'autorisation des navires, ainsi que l'obligation de photographier toutes les pièces à bord. Les photographies seront à conserver pendant 6 mois.
- La délivrance de certificats sanitaires de transport d'animaux vivants par un médecin officiel du poste d'inspection frontalier.
- La réalisation de contrôle quotidien des animaux par le personnel médical sous contrat, qui rédigera un rapport sur la santé et le bien-être des animaux. (Source : [InfoFerma](#))

Mai 2020 – Contrôles de l'ANSVSA sur les importations intracommunautaires de viande de volaille et d'œufs

Des contrôles ont été effectués sur la viande de volaille et les œufs provenant d'échanges intracommunautaires (Pologne et Hongrie notamment), mais également de pays tiers (Ukraine notamment). Concernant la viande, 690 tests ont été effectués sur 138 échantillons. 2 échantillons de viande provenant de Pologne étaient contaminés à la Salmonelle. Les 21 tonnes concernées ont été saisies et neutralisées. Concernant les œufs, 92 tests ont été réalisés sur 46 échantillons. Tous étaient conformes. (Source : [ANSVSA](#))

Mai 2020 – Distribution de packs d'hygiène corporelle et de packs alimentaires

Le Ministre des Fonds Européens, Marcel Bolos, a annoncé l'approbation d'une ordonnance d'urgence de régulation des systèmes de distribution d'aide alimentaire et d'hygiène corporelle. Les distributions de packs d'hygiène corporelle débuteront le 4 juin, celles de packs alimentaires le 15 juin. Plus d'un million de bénéficiaires sont concernés. Il s'agit également d'un soutien à l'industrie agroalimentaire de



225 M€. 35 000 tonnes de farine et 28 000 tonnes de semoule de maïs seront achetées pour être placées dans les packs. Les fonds proviennent du programme d'aides aux personnes défavorisées. (Source : ActMedia)

Mai 2020 – Nouvelle variété de concombre

La SCDL de Buzau a approuvé une variété de concombre, brevetée par l'Office national des inventions et des marques sous le nom de Rodeo. Cette plante a ses origines au Mexique et serait un remède naturel contre le diabète. (Source : [Cotidianul Agricol](#))

Actualités filières et investissements

Actualisation sur la filière forestière

En mars, le Ministère de l'Environnement, par l'intermédiaire du Comité qui autorise les activités de coupe aux opérateurs économiques, a indiqué qu'il suspendra l'autorisation de toute entreprise impliquée, ou dont les employés sont impliqués, dans des activités de déboisement illégal sur des zones non autorisées. L'ordonnance, remise par le ministre Costel Alexe, a été publiée au Journal Officiel le 31 mars.

Par ailleurs, le ministre a démenti au cours d'une visite les informations récemment apparues sur les réseaux sociaux concernant des coupes massives d'arbres dans la forêt de Dobrovat. Il dénonce une campagne de désinformation ciblée de dizaines de milliers d'euros pour laquelle des images de forêts déboisées russes, des pâturages, et des images de parcs américains ont été utilisées en désignant la forêt de Dobrovat. Il a également précisé que le plan selon lequel sont organisées les coupes de la forêt de Dobrovat avait été approuvé et signé en 2019 par l'ancien ministre Denes, et que les interventions ayant eu lieu entre 2007 et 2020 avaient été attribuées à la suite d'appels d'offre publics. Il a rappelé sa volonté de mettre un terme à l'abattage illégal et de faire respecter le cadre juridique dans le domaine forestier. (Source : [Digi24](#))

En mai, Klaus Iohannis a promulgué la loi interdisant les exportations extracommunautaires de bois à partir de janvier 2021, et ce pour une période de dix ans. Outrepasser l'interdiction peut valoir 1 à 3 ans d'emprisonnement et jusqu'à 100 000 RON (20 674 €) d'amende. (Source : ActMedia)

Avril 2020 – Acquisitions

Il s'agit d'une année difficile pour le marché des acquisitions qui a atteint son plus bas niveau depuis 2009. Entre le début de la crise et le mois d'avril, les marges et acquisitions avaient diminué de 28%. (Source : ActMedia)

Euralis a repris l'activité du groupe Caussade. Euralis est présent sur le marché des semences en Roumanie via une filiale, tandis que Caussade est également présent sur celui de la production. (Source : ActMedia)

Une transaction permettant au groupe danois First Farms d'acquérir 2 400 hectares en Roumanie a également été conclue. Il s'agit de la reprise des terres de l'entreprise danoise AIC, filiale de AISM. Les marges et acquisitions avaient diminué de 28% depuis le début de la crise. (Source : ActMedia) Par ailleurs, le groupe danois prévoit de vendre 1 675 ha de terres agricoles dans l'ouest de la Roumanie. Ces terres avaient été acquises par le groupe en 2007-2008, mais il estime que la rentabilité n'est pas assez importante. Economica.net estime à 11,4 M€ le prix de vente, soit 5,3 M€ de plus que le prix à l'achat de l'époque.

Fin 2019, FirstFarms possédait 5 939 ha de terres agricoles en Roumanie, pour une valeur de 50,5 M€ environ. L'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 6,7 M€ en Roumanie en 2019, grâce à la gestion de 7 600 ha dont 1 400 étaient loués, soit 15% du chiffre d'affaires total du groupe. La compagnie opère également en Slovaquie, en République Tchèque et en Hongrie. (Source : ActMedia)



Enfin, Holde Agri Invest SA, un gestionnaire de terrains roumain, a annoncé la signature d'un accord d'acquisition de la compagnie Agromixt Buciumeni, qui gère des terrains dans le comté de Calsari. Holde Agri Invest opérera donc 7 000 ha de terrains. Agromixt Buciumeni comptait 21 employés, et réalisait des revenus de plus de 20 M RON (4,1 M€) et un profit net de 5 M RON (1,0 M€). Le colza et le soja habituellement cultivés sur l'exploitation d'Agromixt compléteront la liste des semences cultivées par Holde Agri Invest.

L'objectif de Holde est de devenir l'une des plus grosses entreprises agricoles roumaines, en gérant plus de 20 000 ha dans les dix prochaines années. La compagnie a prévu d'investir plus de 50 M€ et de promouvoir une agriculture moderne. (Source : ActMedia)

Avril 2020 – L'impact de la crise du Covid-19 sur les investissements en Roumanie sera « assez limité »

La CCIFER a mené une enquête sur la perception de la crise par les sociétés françaises en Roumanie auprès de 600 entreprises (540 réponses). Les principales préoccupations qui ressortent de l'enquête sont les impacts sur les ressources humaines, sur le chiffre d'affaires, sur la trésorerie et sur les perspectives d'après-crise. Peu de répondants ont procédé à des licenciements et la flexibilité a été privilégiée tout en prenant des mesures sanitaires. Des mesures de stand-by ont également été adoptées. La plupart des entreprises estime que le chiffre d'affaires ne sera pas impacté de plus de 30%. La situation est hétérogène concernant la trésorerie, les entrepreneurs et petites entreprises étant plus vulnérables, mais 33% des répondants ont fait une avance de fonds pour poursuivre l'activité. Enfin, les répondants estiment que davantage d'opportunités se présenteront après la crise que pendant, notamment sur la numérisation et le travail à distance.

La CCIFER regroupe plus de 550 entreprises françaises et roumaines représentant 18 M€ et plus de 125 000 emplois. (Source : [Transilvania Business Magazine](#))

Avril 2020 – Bilan sur le secteur de la viande d'agneau

Les pays traditionnellement consommateurs de moutons ont semblé être plus prudents lorsqu'ils discutent de l'importation d'animaux vivants pendant cette période, même si ce commerce n'est pas arrêté. (Source : [AgroTV](#)) Cependant, cette année, trois marchés d'exportation (Arabie Saoudite, Koweït et Jordanie) ont été ouverts simultanément pour la première fois. La demande d'agneaux est élevée dans les pays arabes, le prix du kilogramme vivant est ainsi passé à près de 3 € selon les éleveurs. ([AgroInfo](#)) Par ailleurs, l'ANSVSA a autorisé les éleveurs de moutons éloignés d'établissements agréés à abattre leurs agneaux directement sur leur ferme en lien avec l'épidémie de Covid-19. Des éleveurs ont annoncé avoir pu écouler leur production en direct à des tarifs plus élevés que l'an dernier (9-10 lei/kg soit 1,9-2,1 €/kg, contre 7 lei/kg soit 1,4 €/kg l'an dernier). Les bergers étaient tout de même tenus de respecter les règles d'hygiène, de bien-être animal et d'élimination des sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine. (Source : [AgroTV](#))

Avril 2020 – Certificats d'urgence

Plus de 22 000 entreprises roumaines ont sollicité des certificats d'urgence entre le 5 et le 21 avril, attestant soit de l'interruption totale ou partielle de l'activité (certificat de type 1), soit d'une baisse de 25 % du chiffre d'affaires ou des revenus (certificats de type 2), selon confidas.ro. Plusieurs entreprises du secteur agricole en ont demandé.

La société Groupe RodBun [négociant en intrants et céréales], fondée par les entrepreneurs Daniel Muntean et Iancu Alexandru, compte 440 employés et 13 fermes, exploite 10 800 ha de terres et produit annuellement un volume de 180 000 tonnes de céréales et environ 21 000 tonnes de semences. L'entreprise a demandé un certificat d'urgence de type 1, qui indique l'arrêt partiel de l'activité.

Cerealcom Dolj [producteur et négociant de céréales] et Oltyre, les entreprises détenues par l'entrepreneur Mihai Anghel, qui emploient au total 320 employés, ont également demandé un certificat d'urgence de type 1. Le groupe d'entreprises exploite une superficie d'environ 25 000 ha et commercialise environ 1 M de tonnes de céréales par an.



Dans le même temps, **Agrodelta Sireasa**, la société de l'ancien sénateur Traian Rece, l'une des plus grandes entreprises selon la superficie cultivée en céréales, de plus de 10 000 ha, dans le département de Tulcea, et un nombre moyen de 48 employés, a demandé un certificat d'urgence de type 2, qui montre une diminution de 25 % des revenus.

COFCO, ADM ou Ameropa, les plus gros négociants en céréales de Roumanie, à capitaux étrangers, n'ont pas demandé de certificats en cas d'urgence pour le moment. (Source : Ziarul Financiar)

Avril 2020 – Apiculture

Le programme national d'apiculture (PNA) 2020-2022, une mesure de soutien aux apiculteurs et aux formes associatives dans ce secteur a été adoptée le 23 avril par le ministre de l'Agriculture. Le programme national d'apiculture 2020-2022 disposera d'un budget de 150 M RON (31 M€), dont 75 M RON (15,5 M€) de fonds européens. Au cours de la période 2017-2019, le budget du PNA était de 48 M RON (10 M€) et plus de 5 000 agriculteurs en ont bénéficié, selon l'Agence des paiements et des interventions dans l'agriculture.

L'apiculture est un domaine de tradition en Roumanie, très bien représenté au niveau européen. En 2019, la Roumanie a été le premier producteur de miel de l'UE. En 2019, la France a été le 4^{ème} importateur de miel roumain. (Ziarul Financiar)

Avril 2020 – WDP (Belgique) dévoile un projet en développement en Roumanie

L'entreprise belge de logistique et de développement d'espaces industriels WDP a annoncé divers projets actuellement en développement en Roumanie pour les groupes de la grande distribution Auchan, Carrefour, Decathlon, Profi, mais également pour d'autres secteurs comme pour Pirelli ou Lecom Aggreko. Parmi les projets complétés au premier trimestre, un a concerné la création d'un Auchan de 77 000 m² à Stefanestii de Jos, près de Bucarest, pour un investissement total de 45 M€. Parmi les projets à venir, un Carrefour sera créé à Deva sur une surface de 45 000 m² pour un investissement total de 24 M€, et un Decathlon de 10 000 m² sera créé à Bucarest pour un investissement total de 5 M€.

WDP s'attend à ce que l'ensemble des projets, qui représentent un investissement de 466 M€ et une surface de 637 000 m², génère un rendement initial de 6,9%.

Avril 2020 – L'abattoir Periș investit 2 M€ pour augmenter sa capacité de production

L'abattoir Periș, l'une des unités modernes de transformation du porc de Roumanie, a annoncé un investissement de 2 M€ pour augmenter la capacité de production et de modernisation des sections de transformation de la viande de l'abattoir. Inauguré en juillet 2015 et bénéficiant d'investissements de plus de 20 M€, l'abattoir Periș est la deuxième unité de transformation de porc la plus grande et la plus moderne de Roumanie, avec une capacité d'abattage de plus de 500 000 porcs par an. La société Abatorul Periș SA bénéficie de la certification International Food Standard, compte plus de 600 employés, exploite sa propre chaîne de 24 magasins à Bucarest et ses environs. L'abattoir soutient activement plus de 46 élevages de porcs en Roumanie et a des partenariats avec les plus importantes chaînes commerciales du pays. (Revista Fermierul)

Mai 2020 – Augmentation des exportations de maïs

Au cours des quatre premiers mois de la campagne de commercialisation, les exportations de maïs vers des pays tiers ont doublé et les exportations intra-communautaires ont augmenté de 20%. Elles pourraient atteindre 7,1 Mt pour l'intégralité de la campagne, soit 22% de plus que l'an passé (5,8 Mt).

Selon la Commission européenne, entre le 1^{er} juillet 2019 et le 17 mai 2020, la Roumanie a exporté 3,4 Mt vers des pays tiers, soit 74,7% du total européen. Par rapport à la même période l'an dernier, la quantité exportée a augmenté de 28,2%. Les marchés les plus importants pour la Roumanie sont la Turquie, l'Égypte, la Corée du Sud et le Liban hors UE, et l'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas en UE.



Les exportations ont été poussées par l'augmentation de la production (14,4 Mt, en augmentation de 2,14% par rapport à l'an dernier) et des prix (au port de Constanta 172 €/t contre 156 l'an dernier, à Oltenia 146€/t l'an dernier contre 138 l'an dernier). (Source : [AgroIntel](#))

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Bucarest

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Responsable de la publication : Michel CYWINSKI

Service Économique de Bucarest

Adresse : 13-15, rue biserică Amzei

Rédigé par : Claire Ortega et Marie-Luce GHIB

Version juin 2020